



16ème législature

Question N° : 14142	De M. Thierry Frappé (Rassemblement National - Pas-de-Calais)	Question écrite
Ministère interrogé > Santé et prévention		Ministère attributaire > Santé et prévention
Rubrique > santé	Tête d'analyse > Consommation d'alcool chez les mineurs	Analyse > Consommation d'alcool chez les mineurs.
Question publiée au JO le : 26/12/2023 Date de changement d'attribution : 23/04/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Thierry Frappé alerte Mme la ministre de la santé et de la prévention sur la prévention vis-à-vis de la consommation d'alcool pour les mineurs. En effet, suite à la parution d'un sondage commandé par la Ligue contre le cancer, il s'avère que 70 % des personnes interrogées trouvent acceptable de « faire goûter » de l'alcool à leur enfant de moins de 18 ans pour les fêtes de fin d'année. Ce sondage met en avant une situation alarmante, notamment qu'un Français sur trois juge « normal » qu'un jeune de moins de 15 ans goûte à l'alcool. Il souhaite connaître la stratégie du Gouvernement quant à l'amélioration de la prévention vis-à-vis des risques liés à la dégustation d'alcool et notamment sur les répercussions que cette « dégustation » peut avoir sur le long terme chez l'enfant et pré-adulte.